

TERMES DE REFERENCE : RECRUTEMENT D'UN-E CONSULTANT-E POUR LA FORMATION SUR L'HYGIENE, L'ASSAINISSEMENT, LA QUALITE ET LA SECURITE AU PROFIT DES GROUPEMENTS FEMININS DE TRANSFORMATION AGRO- ALIMENTAIRE

Créé en 1976, le Geres est une ONG de développement international qui œuvre à l'amélioration des conditions de vie et lutte contre les changements climatiques et leurs impacts. En tant qu'acteur de terrain, la transition énergétique est un levier majeur de son action. Pour un changement sociétal ambitieux, le Geres encourage le développement et la diffusion de solutions innovantes et de proximité, il accompagne les politiques territoriales climat-énergie et mobilise tous les acteurs autour de la Solidarité climatique en les incitant à agir et à soutenir les plus vulnérables.

CONTEXTE

Le Gari est un sous-produit de la transformation du manioc et est très consommé au BÉNIN en particulier dans les Communes de Bassila, Bantè, Tchaourou et Ouessè. Sa production est donc une source de revenus assez stables. Les femmes de ces communes l'ayant vite compris, se sont constituées en Coopérative afin de produire et commercialiser du Gari, du tapioca et autres dérivés du manioc pour subvenir à leurs besoins Vitaux et contribuer aux charges du ménage.

A cet effet, elles ont bénéficié de l'appui du Geres à travers le projet A3E (Accès à l'énergie et à l'efficacité énergétique pour un développement bas carbone en zone rurale) pour les former à la fabrication des foyers améliorés. Un enjeu important de développement, au Bénin, est de promouvoir la stabilité en zone rurale et l'équité en développant les économies rurales, qui concentrent les plus grandes difficultés : forte croissance démographique, vulnérabilités aux aléas climatiques et fragilité économique, accès plus restreint aux services sociaux de base. Mais, les femmes transformatrices de manioc ignorent encore les bonnes pratiques et comportements sur l'hygiène personnelle, la prévention des maladies, le système sanitaire de l'environnement de vie et des conditions de travail ainsi que la sécurité au lieu de travail et la santé professionnelle.

Dans le but de produire du Gari de qualité dans le respect des règles d'hygiène, le Geres a initié une formation sur Hygiène, Assainissement et Sécurité au travail au profits de vingt-sept membres (27) Coopératives et de son personnel technique répartis dans les 4 communes d'intervention du projet.

C'est dans ce cadre que Geres lance le présent appel à candidature pour le recrutement d'un Consultant individuel ou d'un cabinet pour exécuter ladite formation.

OBJECTIFS

L'objectif général est de former 27 groupements sélectionnés par le projet dans les communes de Bassila, Bantè, Ouèssè et Tchaourou aux bonnes pratiques d'hygiène, d'assainissement et de sécurité au travail durant tout le processus de transformation de manioc en Gari et dérivés jusqu'à la commercialisation des produits finis, incluant un focus sur les emballages des produits.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Il s'agira de:

- Faire le diagnostic sur: les différents cadres de travail (des 27 coopératives), la main d'œuvre, les matériels et équipements de travail, les méthodes de transformation, les matières premières, etc.
- Former les coopératives à la mise en place le système sanitaire de l'environnement de vie et des conditions de travail;
- Faire connaître les comportements sains à tenir au marché pour l'hygiène des produits et pour attirer le maximum de clients;
- Faire connaître les manières saines de traitement des eaux et les autres déchets issus de leurs activités;
- Concevoir une fiche récapitulative imagée sur l'hygiène et qualité dans les étapes transformation du manioc en gari;
- Définir des types d'emballages pour la production, enseigner les techniques simples d'ensachage de qualité aux groupements de femmes et identifier les pistes d'approvisionnement de matériels.

Le Consultant qualifié pour exécuter la formation aura à effectuer une mission de suivi conjoint avec l'équipe du Geres dans les 4 communes d'intervention du projet et au profit des coopératives formées. Ces missions seront réalisées au sein de chaque site de transformation pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des comportements et pratiques enseignés.

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette formation,

- Le diagnostic sur: le milieu de travail, la main d'œuvre, les matériels et équipements de travail, les méthodes de transformation, les matières premières, est fait et les outils de correction et d'amélioration sont mis à la disposition des 27 coopératives;
- Les comportements sains à adopter dans un atelier de production notamment à chaque étape de la production (déterrage, épluchage, lavage, râpage, pressage, torréfaction et mise en sac ou conditionnement) sont connus, maîtrisés et adoptés par les participants à la formation;
- Les membres formés connaissent le système sanitaire de l'environnement de vie et des conditions de travail;
- Les comportements sains à tenir au marché pour l'hygiène des produits et pour attirer le maximum de clients sont connus par les membres;
- Chaque participant connaît les manières saines de traitement des eaux et des déchets issus de leurs activités;
- Chaque participant dispose d'une fiche récapitulative imagée illustrant les comportements d'hygiène à adopter à chaque étape du processus de production ainsi que les risques liés aux activités de production et leurs mesures préventives;
- Les emballages sont désormais disponibles et accessibles aux femmes pour un bon conditionnement des produits transformés.

TACHE DU OU DE LA CONSULTANT-E

Sous la supervision de l'équipe du Geres impliqué dans la réalisation de cette mission, le-a Consultant-e aura pour tâches de:

- Procéder à un diagnostic participatif au profit des 27 coopératives en se basant sur leur milieu de travail;
- Proposer une démarche méthodologique de conception et d'animation de ladite formation en précisant les matériels et ou les outils pédagogiques nécessaires;
- Elaborer un document de formation comportant des guides sur les pratiques d'hygiène, d'assainissement et de sécurité au travail dans le processus de transformation de manioc en Gari et dérivés;
- Concevoir une fiche récapitulative imagée des étapes de transformation du manioc en gari respectant l'hygiène, les risques liés aux activités de production et leurs mesures préventives;
- Proposer un programme de déroulement de la formation et l'animer;
- Faire évaluer les membres formés;
- Faire le rapport définitif de la formation;

- Effectuer deux missions (à compter de la date d'achèvement de la formation proprement dite) pour s'assurer de la mise en œuvre des notions et pratiques enseignées;
- A la fin de la mission, le consultant-e présentera un rapport final de prestation (formation et suivi) qui sera transmis au plus tard dans les cinq (05) jours qui suivent la fin de la dernière mission de suivi.

LIVRABLE ATTENDUS

Le consultant-e fournira en cours de prestation, les documents suivants:

- Un rapport du diagnostic participatif au profit des 27 coopératives en se basant sur leur milieu de travail
- Le document de formation tel que décrit ci-dessus. Ce document devra faire l'objet d'une validation par l'équipe de suivi du Geres avant le démarrage effectif de la formation (version électronique);
- Concevoir une fiche récapitulative imagée des étapes de transformation du manioc en gari respectant l'hygiène, les risques liés aux activités de production et leurs mesures préventives;
- Les maquettes et proposition financière des coûts des achats des emballages
- Un rapport technique sur la formation comprenant notamment une description du déroulement de la formation (version hard et électronique);
- Un rapport final de prestation qui constitue une synthèse des formations et des missions de suivi (version électronique).

Le rapport définitif sera envoyé à l'équipe du Geres dans les cinq (05) jours qui suivent ses commentaires sur le rapport final, en version électronique.

CALENDRIER

La mission de formation sur l'Hygiène, l'Assainissement et la Sécurité au travail se déroule sur 21 jours (3,5 jours par session avec 2 sessions à Bassila, 1 session à Bantè, 1 session à Tchaourou et 2 sessions à Ouèssè).

La formation débutera au plus tard le 07 Avril 2025. Elle se décompose comme suit :

- Trois (03) jours seront consacrés à la formation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation;
- 0,5 jour consacré à la l'étiquetage et à l'emballage

PROFIL RECHERCHE

- Avoir une formation en lien avec la nutrition, technologie alimentaire ou hygiène et assainissement ou tout autre domaine équivalent, **(exigé)**
- Avoir une expérience pertinente d'au moins 3 ans en matière de formation des organisations paysannes/groupement de transformation agro-alimentaire; **(exigé)**
- Avoir des connaissances avérées dans les pratiques d'hygiène sur: le milieu de travail, la main d'œuvre, les matériels et équipements de travail, les méthodes de transformation, les matières premières;
- Avoir des connaissances sérieuses en matière d'hygiène, d'assainissement et la gestion des déchets spécifiques aux activités de transformation de manioc;
- Avoir des expériences prouvées sur le système sanitaire de l'environnement de vie et des conditions de travail ainsi que la sécurité au lieu de travail et la santé professionnelle;
- Avoir une bonne connaissance de l'approche participative;
- Être en mesure de donner la formation en langue locale **MAHI, NAGO et ANI** afin de faciliter la compréhension aux personnes analphabètes. **(Condition obligatoire)**

COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les Consultant-e-s ou Bureaux d'Études intéressés doivent présenter un dossier de soumission comprenant les éléments suivants :

- Offre technique (80%) :

Les soumissionnaires devront présenter une offre qui comprendra les documents suivants :

- Méthodologie proposée et plan détaillé pour la réalisation de la prestation (40 points)
- Profil du ou des consultant-e-s principaux mobilisés (CV, max 4p, les pages supplémentaires ne seront pas considérées) et composition et qualification d'une éventuelle équipe d'appui pour la réalisation de la prestation (30 points)
- Preuves d'expériences similaires déjà réalisées (30 points)

Le Geres se réserve le droit de demander la copie des documents soutenant les expériences pour la mission. Seules les offres qualifiées techniquement (seuil minimal de 80 points) seront évaluées financièrement. L'offre la mieux-disante se verra attribuer 20 points, les suivantes selon le ratio de la différence entre l'offre mieux-disante et l'offre évaluée.

- Offre financière (20%) :

Les soumissionnaires proposent leur offre sous forme de montant forfaitaire et présentent dans un tableau des coûts, la ventilation de ces montants forfaitaires en y incluant les éléments qui le composent à savoir les frais de voyage, les indemnités journalières/Perdiems, le nombre de jours de prestation avec le taux

journalier des honoraires, les autres frais (matériels, logistique,...). **Le taux journalier des honoraires ne peut dépasser les 75 000 FCFA.** L'offre financière s'entend toutes taxes comprises (TTC).

Le paiement sera effectué en 4 fois : 20% d'avance au démarrage (après dépôt du rapport du diagnostic participatif), 30 % à mi-parcours (rapports des formations faites et documents annexes), 20 % après réception des rapports issus de la mission de suivi et 30% sur remise du rapport final de formation validé par le Geres.

Les soumissionnaires doivent pouvoir justifier de leur capacité technique, administrative et juridique à opérer au Bénin.

Les soumissionnaires, qui le souhaitent, peuvent formuler des questions/demandes de clarification sur les TDR, en une seule fois, par mail au Geres.

Les dossiers de soumission doivent être envoyés par mail (en format PDF non modifiable) à l'adresse suivante : n.courvallet@geres.eu.

Toutes questions utiles peuvent être adressées au plus tard le **6 mars 2025, 17h (heure Bénin)**, à n.courvallet@geres.eu. Les questions parvenues au-delà de ce délai ne seront pas traitées.

Les offres sont présentées par voie électronique exclusivement avec l'objet « Consultance Hygiène, Assainissement, Qualité et Sécurité » et devront parvenir au plus tard le 14 mars 2025 à 17h (heure Bénin), délai de rigueur.

La mise en œuvre de cette prestation est soumise à l'obtention par le Geres des subventions liées à l'action. Dans l'hypothèse où aucune offre techniquement et/ou financièrement acceptable ne soit produite, le Geres se réserve le droit d'annuler cet appel d'offres et de ne pas allouer les montants prévus.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Annexe: Liste des coopératives

Commune	Nom des groupements	Arrondissement	Village	Distance du centre-ville(km)	Langue
Bassila	ARIZIKI	Pénéssoulou	Bodi	63,3	Ani
	GANON GADEMKPANA	Pénéssoulou	Nagayilé	38,2	Ani
	SOUROU SALMANGA	Pénéssoulou	Salmanga	63	Ani
	GADJA GANASSIGUE	Pénéssoulou	Nagayilé	38,2	Ani
	KOREDE	Manigri	Manigri	21,5	Nago
	TEMI D'IRE	Manigri	Manigri	21,5	Nago
Bantè	IRE AKARI	Bantè	Lougba	15,7	Nago
	FEYIKOGBON	Bantè centre	Bantè centre	5	Nago

	IFELODO DJOLODJO	Bantè centre	Gbégamey	5	Nago
	KASSOWOKPO 1	Agoua	Agoua	12,6	Nago
	KATIFE	Pira	Okouta Ossé	25,4	Nago
	KASSOWOKPO 2	Pira	Okouta Ossé	25,4	Nago
	MONDEBI AYO	Bantè	Basson		Nago
Tchaourou	OLA OLOUWA	Tchaourou centre	Tchaourou centre	3	Nago
	NONGANERA 2/SON KOURA GBAKA NOUNAI	Sanson	Gbétébou	51	Nago
	SOUDONSE 1	Sébou	Gombouérou	54	Nago
	IFE LODOU	Toui	Ogoutedo	34,1	Nago
	FIFONSI	Tchaourou centre	Tchaourou centre	3	Nago
Ouèssè	LAFOUA AFEDJOU	Kilibo centre	Kilibo centre	25	Nago
	IMONRE CHOKIN	Toui centre	Toui centre	34	Nago
	OGBO-OLOUWA	Toui	Ayédero	34	Nago
	ELOWANOU	Djègbé	Ohoula	25	Mahi
	GALIDOLE	Ouessè centre	Ouessè centre	5	Mahi
	JESUDEGBE	Ouessè centre	Adougou	5	Mahi
	GBEDOKPO	Djègbé	Djègbé	25	Mahi
	NOUWAGNON	Djègbé	Djègbé	25	Mahi